



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ORIENTALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service eau et risques
Unité police de l'eau et des milieux aquatiques
Affaire suivie par : Gaston DUPRET
Tél : 04 68 38 10 74
Mèl : gaston.dupret@pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan, le **29 AVR. 2021**

Monsieur le Maire,

Par courrier du 03 août 2020, je vous ai adressé le récépissé de déclaration, au titre du Code de l'environnement (eau et milieux aquatiques) concernant votre projet de lotissement et groupe d'habitations, sur le secteur "Escoute si Plou" sur votre commune, dossier enregistré sous le numéro 66-2020-00175.

Je vous confirme que le récépissé n° 66-2020- 00175 délivré pour votre projet précité vaut accord de déclaration et que vous pouvez prendre toute mesure en vue d'engager cette opération.

Cette autorisation est délivrée sans préjuger des avis et décisions relevant d'autres réglementations, notamment de celles liées à l'urbanisme.


Je vous prie de trouver, ci-joint, un exemplaire du dossier et vous remercie de bien vouloir :

- afficher en votre mairie la présente lettre, le récépissé ainsi que l'arrêté préfectoral portant prescriptions spécifiques, pendant un mois minimum et m'adresser le procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité.
- faire conserver aux archives de la mairie, selon les prescriptions de l'article R. 214-37 du code précité, copies de la déclaration, du récépissé et de l'arrêté préfectoral portant prescriptions spécifiques, pour être communiqués sur place à toute personne qui en ferait la demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur le Maire
Hôtel de ville
3, rue de la Mairie
66130 CORBÈRE

Pour le Directeur départemental des territoires et de la mer
Le Chef du service de l'eau et des risques



Nicolas RASSON